



C. PCT 901

-04

Le Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) présente ses compliments au Ministre des affaires étrangères et a l'honneur d'inviter le Gouvernement de Son Excellence à se faire représenter en qualité d'observateur à la quatrième session du *Groupe de travail sur la réforme du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)*, qui se tiendra à Genève, au siège de l'OMPI, du 19 (à 10 heures) au 23 mai 2003.

Les délibérations se dérouleront de manière informelle et il est envisagé de consacrer les cinq jours de la session aux discussions. Il ne sera pas établi d'ordre du jour ni de rapport officiel, mais il est envisagé de publier, comme à l'issue des précédentes sessions du groupe de travail, un résumé établi par le président. Les questions suivantes seront abordées lors de cette session :

1. restauration du droit de priorité;
2. exigences relatives aux parties manquantes;
3. évolutions futures concernant la recherche internationale et l'examen préliminaire international;
4. approche commune relative à la qualité de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international;
5. rationaliser et simplifier davantage les procédures du PCT;
6. procédures de vérification quant à la forme;
7. système de dépôt électronique des listages des séquences;

/...

8. taxe internationale de dépôt: intégration de la taxe de traitement;
9. demandes divisionnaires;
10. questions relatives aux droits d'auteur en ce qui concerne l'établissement et l'envoi de copies des documents cités dans le rapport de recherche internationale.

Les documents de travail seront distribués en français et en anglais. L'interprétation simultanée sera assurée en français, en anglais et en espagnol.

Les documents de travail seront communiqués sur demande. Ils sont également disponibles sur le site Web de l'OMPI (voir <http://www.wipo.int/pct/fr/meetings>).

Un forum électronique a été créé afin de faciliter les travaux du groupe de travail et des autres organes s'occupant de la réforme du PCT. Ce forum, qui est accessible par l'intermédiaire de la page Web consacrée à la session, permet de publier et de parcourir les commentaires envoyés par courrier électronique sur les questions relatives à la réforme du PCT. Les personnes qui souhaitent être tenues informées de la publication de nouveaux documents sur la page Web et de nouveaux commentaires sur le forum électronique peuvent également s'abonner à une liste de diffusion électronique.

Le Bureau international saurait gré au Gouvernement de Son Excellence de bien vouloir lui communiquer, pour le 28 avril 2003 au plus tard, les nom, qualité et adresse de courrier électronique des représentants qui assisteront à la session.

Le 17 février 2003